

SIGNATURE DE LA CONVENTION FIPHFP

La Ville de Caen, la Communauté urbaine Caen la mer et le CCAS de la Ville de Caen s'engagent aux côtés du FIPHFP pour l'emploi des personnes handicapées dans la Fonction publique.

Ce vendredi 25 novembre, la Ville de Caen, le CCAS, la Communauté urbaine Caen la mer et le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique (FIPHFP) ont signé leur troisième convention dans les locaux de l'ESAM. A cette occasion, Joël BRUNEAU, Maire de Caen et Président de la Communauté urbaine Caen la mer a tenu à rappeler l'engagement de nos trois collectivités en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap.

« Depuis 2014, nous travaillons aux côtés des nombreuses associations pour la prise en compte de tous les handicaps dans nos différents projets et une meilleure inclusion des personnes en situation de handicap dans la ville. Cette volonté d'inclusion s'étend naturellement aux agents de nos 3 collectivités grâce à l'accompagnement du FIPHFP. Au travers de cette convention, nous pourrons ainsi déployer plus de moyens en faveur de l'insertion professionnelle et du maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap ».

Joël BRUNEAU, maire de Caen et président de Caen la mer

« Une société inclusive est une société qui s'adapte pour défendre un faire ensemble dans la diversité et la richesse de tous les individus. Il est dans l'intérêt de tous de la construire, pour nous et les générations futures. C'est pour contribuer à cet élan qu'au quotidien, le FIPHFP poursuit son accompagnement des employeurs publics dans leur travail de sensibilisation, d'information et de pédagogie. »

Marc DESJARDINS, directeur du FIPHFP

A l'issue de la signature de la convention, la Ville de Caen et le CCAS ont ouvert la 12^e édition des Etats-Généraux du handicap avec comme thématique annuelle la relation entre arts et handicap.

Contacts presse :

Daniela Terzi / 07 84 51 03 97 / d.terzi@caenlamer.fr

Pierre-Yves GALLETY - yves.galley@tbwa-corporate.com

pierre-yves.galley@tbwa-corporate.com - 06 42 98 71 47 - @FIPHFP



LES GRANDS OBJECTIFS DE CETTE CONVENTION TRIENNALE (2022 – 2024)

La convention fixe également plusieurs axes de développement pour les trois collectivités :

- Le développement d'actions en faveur du recrutement et de l'insertion des personnes en situation de handicap
- L'amélioration et le maintien dans l'emploi des agents en situation de handicap, notamment via le financement d'aides techniques (comme des prothèses auditives), d'aides au déplacement, à l'apprentissage, à l'aménagement des postes de travail et à la formation
- L'information et la formation des agents sur le handicap
- Le développement d'actions innovantes dans le domaine du handicap

Ce plan d'actions ambitieux sera co-financé à hauteur de 880 816€ par le FIPHFP et les collectivités :

- 335 295€ par le FIPHFP
- 545 521€ par les collectivités
 - 179 550€ par la Communauté urbaine Caen la mer
 - 104 276 par la Ville de Caen
 - 51 467€ par le CCAS

A propos du FIPHFP

Créé par la loi du 11 février 2005 et mis en place fin 2006, le FIPHFP, Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique, finance les actions de recrutement, de maintien dans l'emploi, de formation et d'accessibilité des personnes en situation de handicap dans les trois fonctions publiques (ministères, villes, conseils départementaux et régionaux, hôpitaux...). Il intervient sur l'ensemble du territoire et pour tous les employeurs publics en proposant des aides ponctuelles sur sa plateforme en ligne, ou par l'intermédiaire de conventions pluriannuelles avec les employeurs et dans le cadre du programme accessibilité. Depuis sa création, le taux d'emploi est passé de 3,74 % en 2006 à 5,44 % en 2021.

Le FIPHFP est un établissement public national dirigé par Marc DESJARDINS : « il est placé sous la tutelle des ministres chargés des personnes handicapées, de la Fonction publique de l'État, de la Fonction publique territoriale, de la Fonction publique hospitalière et du budget » (décret n° 2006-501 du 3 mai 2006). Sa gestion administrative est assurée par la Caisse des Dépôts.

Contacts presse :

Daniela Terzi / 07 84 51 03 97 / d.terzi@caenlamer.fr

Pierre-Yves GALLETY - yves.galley@tbwa-corporate.com

pierre-yves.galley@tbwa-corporate.com - 06 42 98 71 47 - @FIPHFP



A propos de La Banque des Territoires

Créée en 2018, la Banque des Territoires est un des cinq métiers de la Caisse des Dépôts. Elle rassemble dans une même structure les expertises internes à destination des territoires. Porte d'entrée client unique, elle propose des solutions sur mesure de conseil et de financement en prêts et en investissement pour répondre aux besoins des collectivités locales, des organismes de logement social, des entreprises publiques locales et des professions juridiques. Elle s'adresse à tous les territoires, depuis les zones rurales jusqu'aux métropoles, avec l'ambition de lutter contre les inégalités sociales et les fractures territoriales. La Banque des Territoires est déployée dans les 16 directions régionales et les 35 implantations territoriales de la Caisse des Dépôts afin d'être mieux identifiée auprès de ses clients et au plus près d'eux. Elle accompagne les grandes mutations en cours notamment celles dans les territoires, à ce titre elle se mobilise pour une plus grande inclusion, notamment celle en faveur de personnes en situation de handicap, conjointement à l'action du FIPHFP dont elle assure la gestion.

Pour des territoires plus attractifs, inclusifs, durables et connectés.

www.banquedesterritoires.fr

Contacts presse :

Daniela Terzi / 07 84 51 03 97 / d.terzi@caenlamer.fr

Pierre-Yves GALLETY - yves.galley@tbwa-corporate.com

pierre-yves.galley@tbwa-corporate.com - 06 42 98 71 47 - @FIPHFP

